

COMMUNE DE COSSÉ-LE-VIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 2 OCTOBRE 2008 - 20 H 30

Date de la convocation : 26 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 22

L'an deux mille huit, le 2 octobre, à vingt heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de Cossé-le-Vivien, sous la présidence de M. LOUAPRE Joseph, Maire.

Étaient présents : Mme SEGERS Monique, MM. FOUCHER Hervé, LANGOUËT Christophe et VEILLARD Roland, Adjoint, Mmes BENÂTRE Marina, BODIN Marie-Bernadette, DAVID Gisèle, DION Annaïck, GARANGER Marie-Françoise, LAURENT Eliane, MAHÉ Rachelle, MANCEAU Laurence, RAIMBAULT Bernadette, MM. ANET Olivier, BAUDRY Thierry, BERTHIER Michel, HAMON Guénaël, LÉZÉ Gérard, LUTELLIER Raymond, PIVÈNE Pascal et THARAULT Jérémy.

Absents excusés : M. BARRAIS Joël, Adjoint

M. FOUCHER Hervé a rejoint la séance du Conseil Municipal au point 5-1-2.

Secrétaire de séance : Mme DION Annaïck

M. LOUAPRE ouvre la séance à 20H30 et il propose de désigner Mme DION Annaïck, secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Il présente les excuses de M. BARRAIS Joël de ne pouvoir siéger au présent conseil municipal.

M. Hervé FOUCHER rejoint la séance du Conseil Municipal au point 5-1-2.

M. LOUAPRE soumet au vote du Conseil Municipal le compte rendu de séance du 11 septembre 2008, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

L'accord lui est donné à l'unanimité.

1 – Affaires Générales

Objet 1-1 : Personnel communal

Objet 1-1-1 : Personnel communal : attribution de l'IHTS (Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires) aux agents entrant dans le grade de contrôleurs des travaux à compter du 1er septembre 2008

M. LOUAPRE, Maire, propose au Conseil Municipal d'indemniser les heures supplémentaires effectuées par les contrôleurs des travaux (cf responsable technique).

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

Après avoir pris connaissance des dispositions du décret du 6 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux pris en application de l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée et du décret 2002-60 du 14 janvier 2002,

Considérant la nécessité de définir le régime d'indemnisation des travaux supplémentaires du personnel de la commune,

⇒ **DÉCIDE** de définir le régime d'indemnisation au titre des IHTS dans les conditions suivantes :

1-1 Principe

Le personnel de la commune peut être appelé, selon les besoins du service, à effectuer des heures supplémentaires au-delà du temps de travail sur la demande du maire.

1-2 Bénéficiaires

Les agents titulaires du grade de contrôleurs des travaux.

1-3 Taux

Selon l'indice détenu par l'agent et conformément aux modes de calcul définis par le décret 2002-60 du 14 janvier 2002.

1-4 Conditions d'attribution

Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

1-5 Date d'effet :

1^{er} septembre 2008.

2 – Cadre de Vie et Communication

Objet 2-1 : HLM des Acacias et des Sorbiers : Projet de démolition par Mayenne Habitat (Rapporteur : Mme MAHÉ)

Objet 2-1-1 : Compte rendu de la rencontre du 25.09.08 avec les résidents de ces 3 immeubles

Mme MAHÉ, rapporteur de la réunion du 25 septembre 2008 (18H30) avec Mayenne Habitat et les locataires des immeubles HLM des Acacias et des Sorbiers, réunis pour discuter ensemble du projet de démolition de cet immobilier vétuste, expose :

« Mayenne Habitat a informé par courrier l'ensemble des locataires d'un projet de démolition de ces trois immeubles situés rue des Sorbiers et des Acacias, devenus vétustes et trop onéreux à entretenir, et qui ne répondent plus aux normes actuelles.

Au cours de la réunion, les plus anciens locataires, présents depuis la construction (environ une quarantaine d'années) ont tous indiqué se sentir bien où ils sont et n'avoir aucune envie de partir ailleurs. Ils sont habitués dans leur quartier. Les locataires en place depuis moins longtemps regrettent le manque d'entretien des logements.

Ces trois immeubles représentent 20 logements. Actuellement 5 logements sont vacants et un autre le sera fin du mois d'octobre. Dorénavant, si un locataire quitte son appartement, ce dernier n'est pas remis en location.

La proposition de Mayenne Habitat est de faire les choses au fur et à mesure, lorsqu'un bâtiment n'abritera plus qu'un à deux locataires, ils leur sera proposé une solution de relogement éventuel dans l'un des deux autres bâtiments, afin de pouvoir entamer la démolition d'au moins un bâtiment, de sorte que cela se fasse progressivement.

Les déménagements pourront être pris en charge à hauteur de 2.000 € (soit 50 % financé par la commune de Cossé-le-Vivien et 50 % financé par Mayenne Habitat).

Mayenne Habitat a prévu reconstruire sur le même site entre 12 et 15 nouveaux logements; ces derniers permettront d'accueillir des personnes à mobilité réduite. Concernant l'attribution de ces habitations, les ex-locataires de ces trois immeubles seront prioritaires. »

M. LOUAPRE explique qu'il appartient au Conseil de donner son accord à la décision de démolition prise par Mayenne Habitat et de participer à la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) notamment en participant à la prise en charge des frais de déménagement dans la limite de 1.000€ par locataire.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** la proposition précitée,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer les documents se rapportant à l'engagement de la Commune de Cossé le Vivien dans la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) conduite par Mayenne Habitat (cf prise en charge des frais de déménagement dans la limite de 1.000€ par locataire).

Objet 2-2 : Achat d'équipements de loisirs - Commission Cadre de Vie du 25.09.08 (Rapporteur : Mme DAVID)

Objet 2-2-1 : Maison de l'Enfance : achat de vélos

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), rappelle que 3 jeux extérieurs ont été achetés pour être installés à la Maison de l'Enfance (tourniquet, jeux sur ressort, jeux d'escalade).

Mme DAVID précise que la commission propose au Conseil Municipal de compléter cet investissement par l'acquisition d'une dizaine de vélos. Il conviendrait de consacrer à cette fin un crédit de 1.500 €, tel que le budget primitif 2008 le prévoit.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** la proposition précitée,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer le devis établi après mise en concurrence et s'inscrivant dans le cadre budgétaire précédemment défini.

Objet 2-2-2 : Jardin public : achat d'un tourniquet

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30) explique :

- « Sécurité :
 - o au niveau du petit toboggan : il manque quelques dalles de réception.
 - o Balançoires : il convient de les enlever rapidement.
- Peinture : devant les dégradations à répétition, la commission accepte le conseil de M. COULANGE de poser dorénavant une peinture anti-tag.
- CRAPA : Les panneaux du parcours sportif pourraient être refaits l'an prochain avec la collaboration des élèves des collèges.
- Jeu : il serait utile d'acheter d'un tourniquet environ destiné aux enfants à partir de 3 ans ».

M. LANGOUËT, Adjoint, précise qu'une consultation d'entreprises a été engagée concernant le projet d'acquisition d'un tourniquet. Il en livre le résultat :

Fournisseurs	VEDIF (34)	DECLIC (33)	IDEO (86)
Tourniquet	1.925,56 € TTC	2.499,64 € TTC	2.979,19€ TTC

Mme DAVID propose au Conseil Municipal de valider les propositions de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 et de retenir l'entreprise VEDIF pour la fourniture du tourniquet au jardin public.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

Considérant pour certains qu'un tourniquet peut parfois générer des gênes pour les enfants,
à 18 voix pour et 3 réserves :

- ⇒ **ACCEPTE** les propositions précitées,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande avec l'entreprise VEDIF.

Objet 2-2-3 : Illuminations de Noël : investissements 2008

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), indique que les illuminations de fin d'année 2008 ont fait l'objet d'une discussion.

La commission cadre de vie propose au Conseil Municipal de valider les propositions suivantes, le crédit budgétaire affecté au budget primitif s'élevant à 5.000 € :

- Achat de guirlandes fonctionnant avec des LED pour 45 à 60 arbres de l'avenue Paul Bigeon et la rue de Nantes pour un budget de 3.500 € TTC.
- 2 traversées fonctionnant avec des LED pour la Grande Rue pour un montant de 1.100 € TTC.
- 1 projecteur pour la rosace de l'église pour un montant de 400 € TTC.

M. LANGOUËT, Adjoint, intervient pour rendre compte du résultat de la mise en concurrence des entreprises :

Fournisseurs	CEF Laval	Ets LOIR (14)	PROLUM Laval
Projecteur Rosace église	369,32 € TTC	-----	382,72 € TTC
3 Guirlandes de couleurs (LED)	2.949,46 € TTC	4.449,12 € TTC	3.336,84 € TTC
2 traversées lumineuses Grande Rue (LED)	-----	861,12 € TTC	-----

Il suggère alors de retenir les sociétés :

- *Projecteur église : CEF Laval (369,32 € TTC, art 2188, opération n° 352)*
- *3 guirlandes : CEF Laval (2.949,46 € TTC, art 2188, opération n° 351)*
- *2 traversées lumineuses : Ets Loir : (861,12 € TTC, art 2188, opération n° 351)*

Soit un total de 4.179,90 € TTC

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** l'ensemble des propositions précitées,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer les commandes correspondantes.

Objet 2-2-4 : Maisons fleuries : définition des prix 2008

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), rend compte des propositions suivantes :

La commission cadre de vie suggère au conseil municipal de d'allouer la somme totale de 714 € répartie de la façon suivante :

- *20 bons d'achat de 25 € à 15 € pour les maisons classées au-dessus de 12 pts suivant la note attribuée par le jury du 8 juillet.*
- *20 plantes à 8 € pour ces mêmes personnes.*
- *16 plantes à 13 € pour les maisons classées de 10 à 12 pts.*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ACCEPTE** l'ensemble des propositions précitées.

Objet 2-2-5 : Commission cadre de vie du 25 septembre 2008 : informations diverses

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), communique les informations suivantes :

1. « Fête de la Musique » : La somme de 162,90 € demandée par la SACEM sera versée par la Commune.
2. Agendas 2009 : Le conseil municipal remettra un agenda 2009 aux membres du Conseil Municipal et au personnel communal.
3. Prairie des peupliers : L'étude de l'aménagement continue.

Des contacts ont été pris avec le lycée Rochefeuille d'Ernée, l'école supérieure des géomètres du Mans et une pré-étude va être demandée à M. CLOUET, conseiller à la Chambre d'agriculture de la Mayenne.

Quelques objectifs retenus par la commission pour cette zone : un endroit propre, agréable, un lieu de promenade, avec plusieurs pièces d'eau, étude de l'écosystème d'un milieu naturel, une accessibilité à partir de plusieurs endroits.

Une visite de la zone humide d'Ernée est demandée pour le 18 octobre 2008. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **PREND ACTE** de ces informations

Objet 4-1 : Enfance-Jeunesse : signature d'une convention avec la CAF pour la période 2008-2011

Mme SEGERS, Adjointe, rapporte qu'il convient d'autoriser M. le Maire à signer un contrat enfance-jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Mayenne (CAF) pour une période de 3 ans (2008-2011) afin que les activités mercredis récréatifs, centre de loisirs, accueil péri-scolaire puissent être éventuellement subventionnées. M. LOUAPRE précise que ce contrat s'articulera aussi avec celui de la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

⇒ **ACCEPTE** la proposition précitée,

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la convention correspondante.

Objet 4-2 : Compte rendu de la commission Affaires Scolaires du 29.09.08 (Rapporteur : Mme DAVID)

Objet 4-2-1 : Organisation du soutien scolaire dans les écoles publiques

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), rend compte de l'organisation des écoles publiques concernant la nécessité d'organiser un soutien scolaire en lieu et place des samedis travaillés :

- « À l'école maternelle Jean Jaurès, le soutien scolaire est en cours d'organisation.
- À l'école élémentaire, l'organisation souhaitée est la suivante : une classe assurera le soutien le matin ; 5 classes demandent le soir de 16h30 à 17h05, sous réserve de l'accord du service des transports scolaires. »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

Objet 4-2-2 : Mise en place d'un service d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants : informations

Mme DAVID, rapporteur de la commission cadre de vie du 25 septembre 2008 (20H30), livre les informations suivantes relatives à l'organisation d'un service d'accueil à l'école en cas de grève des enseignants :

« Après la lecture de la circulaire du 4 septembre 2008, la commission propose de préparer :

1 - en amont le service d'accueil avec la constitution d'un « vivier » d'intervenants.

2 - l'organisation effective du service par la commune.

Étape 1 : Constitution d'une liste d'intervenants

Cette liste comprendra d'abord les ATSEM de la maternelle Jean Jaurès, ensuite on pourra faire appel à des parents d'élèves.

La loi prévoit que le maire doit veiller à ce que les personnes employées « possèdent les qualités requises pour accueillir et encadrer les enfants ». Il n'est pas demandé de qualification spécifique.

Cette liste de 5/6 personnes sera transmise à l'inspecteur d'académie.

Étape 2 : les enseignants déposent un préavis de grève

- Le maire est informé de ce préavis 48 h avant le début de la grève.
- Le service d'accueil est assuré par la commune si le taux prévisionnel de grévistes est \geq 25 % de l'effectif des enseignants.

Étape 3 : L'organisation effective du service d'accueil par les communes

Où ?

Il est organisé dans les locaux scolaires inutilisés.

Pour quoi faire ?

La loi n'impose rien sur le type d'activités à proposer aux élèves accueillis. Il ne s'agit en aucun cas d'organiser des cours. Les élèves pourront utiliser le matériel de la bibliothèque (jeux, livres, ..)

L'information des familles

Afficher dans chaque école les modalités d'organisation. Prévoir les inscriptions à la cantine.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
⇒ **VALIDE** ces propositions.

5 - Urbanisme

Objet 5-1 : Compte rendu de la commission du 30.09.08 (Rapporteurs : MM. VEILLARD, FOUCHER)

Objet 5-1-1 : Réfection des toitures du musée Robert TATIN

- Objet 5-1-1-1 : Réfection des toitures du musée Robert TATIN : décision de lancer un appel d'offres ouvert et autorisation donnée à M. le Maire de signer la déclaration préalable de travaux

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission du 30 septembre 2008 en lieu et place de M. FOUCHER retardé, rend compte de l'évolution du projet de réfection des toitures du musée Robert TATIN.

Les travaux sont programmés pour être effectués en une seule tranche de janvier à mars 2009. L'appel d'offres sera lancé début novembre 2008. Les partenaires financiers seront sollicités au cours du mois d'octobre.

L'estimatif des travaux se décompose comme suit :

Objet	€ H.T.
lot n°1 Maçonnerie	6 500
Lot n°2 Charpente	21 700
Lot n°2 Couverture	84 000
lot n°2 Bac acier	60 400
Lot n°3 Electricité	35 000
Imprévus	20 000
/S total	227 600
Honoraires architecte et mission électricité	12.100 3 000
Contrôleur technique	1 800
Coordonnateur SPS	1.000
/S total	17 900
TOTAL € H.T.	245.500
TOTAL € TTC	293.618,00

M. LOUAPRE souligne la qualité de l'étude de l'architecte **M. BOISSEAU** qui a travaillé en collaboration étroite avec les services techniques. En effet, l'enveloppe des seuls travaux est réduite de 600.000 € H.T. à 227.600 € H.T., travaux de désamiantage inclus !

De plus, les travaux qui étaient prévus en 3 tranches compte tenu de leur montant, peuvent être envisagés en une tranche unique, consacrée sur 3 mois, ce qui est remarquable et qui permet de limiter la fermeture du musée.

M. VEILLARD propose au Conseil Municipal :

1. De lancer un appel d'offres ouvert dès le début du mois de novembre
2. D'autoriser **M. le Maire** à signer la déclaration préalable des travaux

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de lancer un appel d'offres ouvert concernant les travaux de réfection des toitures du Musée Robert TATIN,

AUTORISE **M. le Maire**, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la déclaration

- **Objet 5-1-1-2 : Réfection des toitures du musée Robert TATIN : résultat de la consultation des contrôleurs techniques et coordonnateurs de sécurité et choix des sociétés attributaires**

M. VEILLARD, Adjoint, rapporteur de la commission du 30 septembre 2008 en lieu et place de **M. FOUCHER** retardé, donne lecture du résultat de la consultation concernant les contrôleur technique et le coordonnateur de sécurité qu'il convient de retenir dans le cadre de la réalisation des travaux de réfection de toitures du musée Robert TATIN :

Contrôleur technique :

Base de la consultation : Visa des dossiers + 2 visites de chantiers

Entreprises	Adresses	Montant HT
Apave	Technopolis - Rue Albert Einstein - BP 36117 - 53061 Laval cedex 9	1 790,00 €
Bureau Veritas	7 avenue René Laënnec - 72000 Le Mans	1 100,00 €
Socotec	Technopolis - Bâtiment C - Rue Louis de Broglie - 53810 Changé	2 123,00 €

M. VEILLARD précise que la société Bureau Veritas a proposé en option 4 et non 2 réunions sur place pour un montant de 1.400 € H.T.

Il suggère au Conseil Municipal de retenir l'offre du Bureau Veritas qui reste toujours le mieux disant, même s'il envisage 2 réunions supplémentaires, compte tenu de la complexité technique du chantier.

Coordonnateur de sécurité :

Entreprises	Adresses	Montant HT
Apave	Technopolis - Rue Albert Einstein - BP 36117 - 53061 Laval cedex 9	1 075,00 €
Socotec	Technopolis - Bâtiment C - Rue Louis de Broglie - 53810 Changé	1 000,00 €
Naudin-Lepage	13 bis rue Jules Ferry 53000 LAVAL	927,50 €

M. VEILLARD propose au conseil municipal de retenir l'offre du cabinet Naudin-Lepage

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de retenir :

- Contrôleur technique : Bureau Veritas (proposition incluant 4 réunions)
- Coordonnateur de sécurité : Cabinet Naudin-Lepage

⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer contrats correspondants.

Objet 5-1-2 : Bibliothèque et salle annexe à la bibliothèque : décision de réaliser les changements des fenêtres et d'acquérir du mobilier complémentaire

M. **FOUCHER, Adjoint**, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, rappelle au Conseil Municipal qu'il était prévu au BP 2008 de changer les fenêtres côté nord dans l'annexe de la bibliothèque (8.000 € TTC environ). Il conviendrait également de réaliser un investissement mobilier complémentaire (1.500 € TTC environ).

M. **FOUCHER** ajoute que le résultat de la consultation concernant l'acquisition de fenêtres est désormais connu, à savoir :

Fournisseurs	Launay	Poupin	Cossé fenêtre
Devis fenêtre / annexe bibliothèque	8 180,28 € TTC	9 811,74 € TTC	10 495,14 € TTC

Compte tenu des ces offres, M. FOUCHER suggère de retenir l'entreprise Launay. Pour la bibliothèque, la commission précise que le matériel sera commandé à l'entreprise DPC qui a déjà fourni le précédent mobilier afin de conserver une unité esthétique.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **CONFIRME** l'inscription budgétaire du complément de mobilier en 2008 (art 2135, opération n° 356),
- ⇒ **DÉCIDE** pour les fenêtres de retenir l'offre de la société Launay pour un montant de 8.180,28 € TTC et pour le mobilier de la bibliothèque de se fournir auprès de l'entreprise DPC,
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer les commandes correspondantes.

Objet 5-1-3 : Service technique - achat d'un échafaudage de 80 m² : résultat de la consultation et choix de l'entreprise attributaire

M. **FOUCHER, Adjoint**, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, explique que le service technique va prochainement réaliser en régie la peinture des façades de la gendarmerie. Pour la partie avant, le devis de location d'un échafaudage de 80 m² s'élève à 1.550 € H.T. Pour effectuer les travaux de peinture à l'arrière du bâtiment, il sera nécessaire d'engager le même montant de dépense.

La commission d'urbanisme propose au Conseil Municipal d'investir dans l'achat d'un échafaudage (4.000 € H.T. environ), considérant que :

1. *Compte tenu des tarifs de location, le retour sur investissement sera rapide,*
2. *En cas d'intempéries occasionnant le report des travaux prévus, il serait nécessaire de relouer le matériel pour la même somme (3.100 € H.T.),*
3. *M. COULANGE Didier, responsable du service technique, a les compétences pour vérifier la sécurité du montage.*

M. **FOUCHER** donne lecture du résultat de la consultation concernant l'acquisition d'un échafaudage :

	Montant HT
SERVI	
COULEUR	4.200
DOMPRO	4.323,55
COMABI	4.750,05

Compte tenu des ces offres, M. FOUCHER suggère de retenir l'entreprise Servi Couleur.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **CONFIRME** l'inscription budgétaire de cet investissement en 2008 (art 2188, opération n° 306),
- ⇒ **AUTORISE** M. le Maire, ou un Adjoint en cas d'empêchement, à signer la commande d'un échafaudage pour 4.200 € H.T. auprès de la société SERVI COULEUR.

Objet 5-1-4 : Courrier de M. LANDELLE « Le Petit Lévaré » sollicitant l'autorisation de créer une sortie de champ sur la voie communale C6 : accord de la Commune de Cossé le Vivien

M. FOUCHER, Adjoint, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, donne lecture du courrier de M. LANDELLE sollicitant l'autorisation de créer une sortie de champ sur la voie communale C6.

La commission d'urbanisme propose au Conseil Municipal de donner une réponse favorable à cette requête. Elle précise cependant que M. LANDELLE devra soumettre son projet technique à Didier COULANGE et obtenir son accord avant de réaliser les travaux.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **AUTORISE** M. LANDELLE à créer une sortie de champ sur la voie communale VC n° 6 sous réserve du respect des conditions précitées.

Objet 5-1-5 : Lotissement de la Minée III- échanges de terrain entre la Commune de Cossé le Vivien et Mme ROUSSEAU : confirmation des conditions d'échange définies par délibération n°4-3-6-4 du 6 mars 2008

M. FOUCHER, Adjoint, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, explique que, par délibération n°4-3-6-4 du 6 mars 2008, le Conseil Municipal avait pris un engagement avec Mme ROUSSEAU dans le cadre d'un échange de terrain lié à la création du lotissement de la Minée III.

Il était notamment décidé de : « Traverser la propriété de M. et Mme ROUSSEAU Véronique et Yvan. En contre partie, ils demandent à la Commune de restaurer la zone endommagée et de recouvrir la partie empierrée actuelle d'un revêtement bi-couche sur une surface de 120 m². Concomitamment, ils souhaitent obtenir l'autorisation d'entretenir la totalité des deux terrains jusqu'à la restitution des dits terrains. M. HELBERT propose de (...) faire figurer cet accord dans l'acte notarié d'échanges de terrains conclu entre la Commune et M. et Mme ROUSSEAU Yvan ».

En réalité, la canalisation d'eaux usées passera par un autre tracé (champ enherbé) moins gênant pour les consorts ROUSSEAU que celui prévu initialement.

La commission d'urbanisme propose au Conseil Municipal de confirmer la réalisation des travaux prévus par la Commune considérant que la canalisation eaux usées qui traversera l'un des champs des consorts ROUSSEAU constitue une servitude publique réelle, perpétuelle et continue, occasionnant une gêne par nature et que les consorts ROUSSEAU ne sollicitent, au titre de cette servitude, aucune indemnité de la Commune de Cossé le Vivien.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** l'engagement de la Commune de réaliser un revêtement bicouche comme rapporté dans la délibération n° 4-3-6-4 du 6 mars 2008.

Objet 5-1-6 : Lotissement de la Minée 1, 2 et 3 : pose d'un compteur d'eau de sectorisation

M. FOUCHER, Adjoint, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, expose :

« La commission d'urbanisme propose au Conseil Municipal de poser un compteur d'eau à l'entrée du lotissement de la Minée. Cet investissement (2.700 € H.T. environ) s'inscrit dans la volonté de la Commune de « sectoriser » le réseau d'eau potable communal. Ainsi, les fuites sont plus rapidement localisées et donc identifiées. »

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** le projet de pose d'un compteur d'eau à l'entrée du lotissement de la Minée afin de poursuivre la politique de sectorisation du réseau d'eau potable communal.

Objet 5-1-7 : Projet de modification n°2 du PLU : attente

M. FOUCHER, Adjoint, rapporteur de la commission d'urbanisme du 30 septembre 2008, propose d'attendre pour lancer la modification n° 2 du PLU, différents projets n'ayant pas encore abouti à ce jour.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **CONFIRME** qu'il convient d'attendre avant de lancer la modification n° 2 du PLU.

6 – Sport et Vie associative

Objet 6-1 : Compte rendu de la commission du 22.09.08 (Rapporteur : Mme MAHÉ)

Objet 6-1-1 : Commémoration pour l'année 2008 du 11 novembre avec les écoles

Mme MAHÉ, rapporteur de la commission sport - vie associative du 22 septembre 2008, rappelle qu'il a été proposé aux deux écoles primaires et collèges de faire participer les élèves à la cérémonie du 11 novembre 2008, dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, afin de donner un relief particulier à la commémoration du 90^{ème} anniversaire.

Les directeurs et directrices envisagent la participation des CM1, CM2 ainsi que des collégiens. Un travail sera effectué en amont dans les classes concernées.

Il est prévu de défiler à pieds de l'église jusqu'au monuments aux morts accompagnés de la fanfare de Quelaines et des pompiers.

L'association des anciens combattants propose que ce soit les enfants qui déposent les gerbes aux monuments aux morts.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **ACCEPTE** l'organisation de la commémoration du 11 novembre telle que précédemment décrite.

7 – Finances

Objet 7-1 : Nouveau pont-bascule : définition des tarifs à compter du 2 octobre 2008

M. VEILLARD, Adjoint, propose au Conseil Municipal de fixer le prix des pesées du nouveau pont-bascule à 4 € quelque soit le poids et le nombre de pesées effectuées, et ce à compter du 2 octobre 2008.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **ARRÊTE** à 4 € le prix des pesées du nouveau pont-bascule,
⇒ **PRÉCISE** que ce tarif entre en vigueur à compter du 02.10.2008.

Objet 7-2 : Virade de l'Espoir 2008 : versement de 50 € par la Commune de Cossé le Vivien

M. VEILLARD, Adjoint, propose au Conseil Municipal de verser 50 € aux Virades de l'Espoir dans le cadre de la lutte contre la mucoviscidose.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** de verser 50 € aux Virades de l'Espoir au titre de l'année 2008.

Objet 7-3 : Admissions en non valeur au 02.10.08

M. VEILLARD, Adjoint, propose d'admettre en non valeur la créance suivante qui s'avère irrécouvrable :

Débiteur	Nature de la créance	Montant de la créance	Date de la créance	Motif de l'irrecouvrabilité
M. HOLECSKA Mickaël et VIOT Aymeline	Service de l'eau et de l'assainissement	138€29 €	2006	Procès verbal de carence

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ⇒ **DÉCIDE** d'admettre en non valeur la créance susvisée.

Objet 7-4 : Budget principal : D.M. n°2 du 02.10.08

M. VEILLARD, Adjoint, expose qu'il s'avère nécessaire de modifier le budget principal 2008 afin de donner suite aux projets arrêtés par délibérations n° 5-1-3 et 5-2 du présent Conseil Municipal (cf achats de mobiliers complémentaires à la bibliothèque et d'un échafaudage au service technique).

Section de fonctionnement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
	TOTAL D.M. n° 2	0,00	0,00
	Pour mémoire B.P. 2008	3.010.747,34	3.010.747,34
	TOTAL Section de fonctionnement	3.010.747,34	3.010.747,34

Section d'investissement			
Opérations/ Article	Libellé	Dépenses Euros	Recettes Euros
2184/356	Bibliothèque	+1.500,00	
2188/306	Service technique	+5.050,00	
020	Dépenses imprévues	-6.550,00	
	TOTAL D.M. n° 2	0,00	0,00
	Pour mémoire B.P. 2008	1.497.270,34	1.497.270,34
	D.M. n° 1	0,00	0,00
	TOTAL Section d'investissement	1.497.270,34	1.497.270,34

Le Conseil municipal :
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,
 ⇒ **ACCEPTE** la proposition susvisée.

Objet 7-5 : Musée Robert TATIN – Fonctionnement 2009 : demandes 2 subventions au Conseil Général

M. VEILLARD, Adjoint aux finances, rappelle que conformément à une convention signée en 2001, il est convenu que le Conseil Général participe annuellement à la prise en charge des salaires des 5 agents permanents du Musée TATIN.

Il présente alors un tableau récapitulatif la charge de personnel et le résultat de fonctionnement prévisibles pour l'année 2009.

Recettes

Entrées et produits dérivés

Elles sont prévues en diminution (-16.000 €). En effet, le musée sera exceptionnellement fermé aux mois de février et mars 2009, le chantier de réfection des toitures ayant lieu durant le 1^{er} trimestre 2009.

Charges

Charges générales

Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les pouvoirs publics, les charges générales 2008 sont reconduites pour 2009, sans augmentation.

Charges de personnel

Elles augmentent de 2 % comme chaque année. Durant la période de fermeture du musée, il est prévu que le personnel communal se consacre à plein temps à l'inventaire des collections.

En revanche, le Directeur du musée a présenté à la CNRACL une demande de validation de ses services précédemment effectués à la Commune de Cossé le Vivien durant la période où il était contractuel (6 ans, soit 24 trimestres). La CNRACL demande donc à la collectivité de prendre en charge 19.664,12 € au titre de la validation de ces trimestres pour la retraite.

Du fait de l'ensemble de ces éléments, le déficit du musée devrait être en forte augmentation en 2009.

Considérant la situation financière tendue pour l'ensemble des collectivités locales, M. VEILLARD propose de :

1. Solliciter une subvention de fonctionnement annuelle de 128.000 €
2. Solliciter une subvention exceptionnelle de 20.000 € concernant la prise en charge des cotisations rétroactives à verser à la CNRACL
3. Prendre en charge l'intégralité du déficit résultant de la fermeture du musée considérant les sommes importantes déjà demandées au conseil général

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ DÉCIDE :

- Solliciter une subvention de fonctionnement annuelle de 128.000 €
- Solliciter une subvention exceptionnelle de 20.000 € concernant la prise en charge des cotisations rétroactives à verser à la CNRACL
- Prendre en charge l'intégralité du déficit résultant de la fermeture du musée

Objet 7-5 : Musée Robert TATIN - Fonctionnement 2009 : demandes de 2 subventions au Conseil Général

M. VEILLARD, Adjoint aux finances, rappelle que conformément à une convention signée en 2001, il est convenu que le Conseil Général participe annuellement à la prise en charge des salaires des 5 agents permanents du Musée TATIN.

Il présente alors un tableau récapitulatif la charge de personnel et le résultat de fonctionnement prévisibles pour l'année 2009.

Recettes

Entrées et produits dérivés

Elles sont prévues en diminution (-16.000 €). En effet, le musée sera exceptionnellement fermé aux mois de février et mars 2009, le chantier de réfection des toitures ayant lieu durant le 1^{er} trimestre 2009.

Charges

Charges générales

Compte tenu des difficultés budgétaires auxquelles sont confrontés les pouvoirs publics, les charges générales 2008 sont reconduites pour 2009, sans augmentation.

Charges de personnel

Elles augmentent de 2 % comme chaque année. Durant la période de fermeture du musée, il est prévu que le personnel communal se consacre à plein temps à l'inventaire des collections.

En revanche, le Directeur du musée a présenté à la CNRACL une demande de validation de ses services précédemment effectués à la Commune de Cossé le Vivien durant la période où il était contractuel (6 ans, soit 24 trimestres). La CNRACL demande donc à la collectivité de prendre en charge 19.664,12 € au titre de la validation de ces trimestres pour la retraite.

Du fait de l'ensemble de ces éléments, le déficit du musée devrait être en forte augmentation en 2009.

Considérant la situation financière tendue pour l'ensemble des collectivités locales, M. VEILLARD propose de :

4. Solliciter une subvention de fonctionnement annuelle de 128.000 €,
5. Solliciter une subvention exceptionnelle de 20.000 € concernant la prise en charge des cotisations rétroactives à verser à la CNRACL,
6. Prendre en charge l'intégralité du déficit résultant de la fermeture du musée considérant les sommes importantes déjà demandées au conseil général.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE :**

- Solliciter une subvention de fonctionnement annuelle de 128.000 €,
- Solliciter une subvention exceptionnelle de 20.000 € concernant la prise en charge des cotisations rétroactives à verser à la CNRACL,
- Prendre en charge l'intégralité du déficit résultant de la fermeture du musée.

Objet 7-6 : Association Impact Avenir du Lycée Haute-Follis : versement d'une subvention de 100 € pour participer à l'organisation d'un marché de Noël en Angleterre servant notamment la promotion du territoire de Cossé le Vivien

Mme SEGERS, Adjointe, rapporte qu'un groupe de 12 jeunes en BTS assistant de gestion PME-PMI du Lycée Haute-Follis de Laval (dont une jeune fille de Cossé le Vivien) ont choisi comme thème d'action l'organisation d'un marché de Noël du 5 au 9 décembre 2008 à Southampton (sud de l'Angleterre). Ils ont prévu d'y faire la promotion des Pays de la Loire et notamment du territoire de Cossé le Vivien au travers du musée Robert TATIN.

Elle propose au Conseil Municipal de soutenir leur action et de verser à ce titre une subvention de 100 € à l'association Impact Avenir, association créée au sein du lycée Haute-Follis destinée notamment à la gestion des opérations commerciales.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

⇒ **DÉCIDE** de verser une subvention de 100 € à l'association Impact Avenir du Lycée Haute-Follis afin de participer à l'action précitée.

8 – Intercommunalité

Objet 8-1 : Compte rendu du conseil communautaire du 24.09.08

M. LOUAPRE, Maire, présente succinctement les principales décisions du Conseil de la Communauté de Communes (réunion du 24.09.08) :

1/ Affaires économiques et aménagement de l'espace :

- Accord pour accueillir dans les bâtiments loués à LCO une société filiale (LCI) précédemment installée à Villiers Charlemagne.

- Attribution à l'entreprise Esnault (Méral) des travaux de réfection sur l'installation électrique dans les bâtiments loués à Occaburo (Méral) ; accord pour conclure un plan d'apurement pour le règlement des retard de loyers dus par cette entreprise.

- Achat de 6.759 m² pour l'extension et la desserte de la zone d'activité de La Grange à Quelaines Saint Gault.

Attribution à un jeune couple de l'épicerie « Le petit panier d'Astillé » et mise à disposition par contrat de location du matériel en place (prêt sur 8 années pour 10.000€).

-Achat par la Communauté de communes des 2 parkings réalisés par les Ets Cruard donnant sur la voie publique.

-Vente par la commune de Méral de l'ancien immeuble du Crédit Mutuel (un logement et un local commercial ou associatif).

-Accord sur les 2 zones de développement éolien de Cossé et Quelaines/Houssay.

-Organisation d'une réunion publique d'information sur le « Pôle santé du Sud Ouest mayennais » à Cossé le Vivien le 4 novembre prochain (20h30, Salle St Exupéry) à destination des Elus, Professionnels de santé, Maison de retraite et services d'aide aux personnes âgées.

2/Logements :

-Attribution à OGTE (Nancy) du marché portant sur le diagnostic de performance énergétique et de risque d'exposition au plomb sur les logements appartenant à la Communauté de communes.

-Cession de logements : sur 34 logements, 14 locataires se sont déclarés intéressés mais un seul a fait une offre jugée largement insuffisante et donc sans suite pour le moment.

3/Affaires culturelles et communication :

-Effectifs à l'École de musique C. Debussy : 160 élèves (173 en 2007) ; cette baisse concerne essentiellement l'éveil musical ; la chorale adultes est maintenue mais demande à être renforcée.

-Rénovation de l'ancien presbytère : suite à la visite effectuée par des élus et M. QUESLIN, économiste à Laval, il a été décidé :

- de demander une estimation de la valeur de ce bâtiment au service des Domaines,

-de confier à M. QUESLIN une étude de faisabilité et une estimation des coûts.

-Accord a été donné pour rencontrer les 3 associations qui organisent des spectacles culturels et qui bénéficient d'une aide de la Communauté de Communes : Les Embuscades, l'Amicale laïque de Cossé et Les Mouillottins de Cuillé. Réunion prévue le 15.10.2008.

-Accord pour aider à l'organisation de 3 spectacles du Rideau Attelé sur 3 communes à définir.

-Actions prévues en matière de communication :

-vers les habitants : réalisation d'un document présentant la Communauté de Communes qui sera inséré dans les bulletins d'information des communes début 2009 ;

-mise en place d'un site internet utilisant le support de l'AMF ;

-organisation d'une réunion pour tous les élus dans chaque commune afin de présenter les actions et les compétences actuelles de la Communauté de Communes et recueillir les besoins et les attentes des différents conseils municipaux.

4/Petite enfance- Affaires scolaires- Affaires sociales :

-Recrutement d'une Conseillère en économie sociale et familiale (CESF) pour le relais assistantes maternelles (RAM).

-Signature d'une convention avec la FD CIVAM pour préparer la mise en place de la politique d'animation jeunesse (11 à 18 ans). Coût : 10.000€ ;

-Accord pour la signature d'un nouveau contrat Enfance-jeunesse avec la CAF et les communes.

-Suite à une rencontre avec la responsable de l'antenne solidarité du conseil général de Craon, il a été décidé de ne pas donner suite à la demande de l'association Alpine portant sur la création d'une épicerie sociale eu égard notamment au nombre de familles concernées.

5/Personnel :

-Accord pour l'attribution de la prime de fin d'année (873€ pour un travail à temps plein.)

6/Finances :

-Accord pour le remboursement de la TP 2007 de la zone des Platanes par la Communauté de Communes à la commune de Cossé le Vivien (25.019,20€), somme à reverser au Pays de Craon. La TP 2008 est également à reverser au Pays de Craon (30.586,40€).

-Application du plafonnement de la TP en fonction de la valeur ajoutée des entreprises ; montant pour 2008 : 6.951€.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

9 – Questions diverses

Objet 9-1 : Projet d'aménagement de salles communales : suspension provisoire

M. LOUAPRE, Maire, rend compte de l'information suivante :

Le père Beaudouin lui a fait savoir qu'il avait reçu une nouvelle affectation qui impliquait son déménagement à Laval vers la mi-novembre. Il continuera toutefois à assurer un service intermittent sur la paroisse.

Le logement qu'il occupe actuellement dans le presbytère devient de ce fait disponible et pourra servir à accueillir les permanences et les archives de la paroisse qui doivent être transférées de Cuillé à Cossé le Vivien.

Ce changement amène à suspendre au moins provisoirement le projet d'aménagement de la salle contigüe à la sacristie sans toutefois remettre en cause le besoin de création de salles de réunions communales utilisables par les associations dont la paroisse.

Une rencontre est prévue le 22 octobre prochain entre la municipalité et les membres du conseil paroissial.

Le Conseil Municipal,

⇒ **PREND ACTE** de ces informations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.

Mme Annaïck DION,
Secrétaire de séance

M. LOUAPRE Joseph Maire	Mme SEGERS Monique Adjointe	M. FOUCHER Hervé Adjoint	M. LANGOUËT Christophe, Adjoint
M. VEILLARD Roland Adjoint	M. ANET Olivier	M. BAUDRY Thierry	Mme BENÂTRE Marina
M. BERTHIER Michel	Mme BODIN Marie- Bernadette	Mme DAVID Gisèle	Mme GARANGER Marie-Françoise
M. HAMON Guénaël	Mme LAURENT Eliane	M. LÉZÉ Gérard	M. LUTELLIER Raymond
Mme MAHÉ Rachelle	Mme MANCEAU Laurence	M. PIVÈNE Pascal	Mme RAIMBAULT Bernadette
M. THARAULT Jérémy			